



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

<b>Date de réception</b> 10/07/2015	<b>Cadre réservé à l'administration</b> Dossier complet le 10/07/2015	<b>N° d'enregistrement</b> POS215 P0043
--	---	--

### 1. Intitulé du projet

Aménagement de la Porte de Rezé, sur la commune de Rezé (44)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6-b) Modification ou extension non substantielle d'autoroute et voies rapides, y compris échangeurs.	Modification de l'échangeur de la RN844 (périphérique nantais).
6-d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.	Réaménagement de route sur un linéaire d'environ 1 300 m.
6-e) Tout giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0,4 ha	Création de 2 nouveaux giratoires (emprise de chacun inférieure à 0,4 ha), et adaptation giratoires existants
7-a) Ponts d'une longueur inférieure à 100 mètres.	Passerelle de franchissement de la RN844 par les modes doux d'environ 60 m.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Nantes Métropole envisage le réaménagement des espaces publics au niveau de l'échangeur de la Porte de Rezé, sur la commune de Rezé. Située sur la partie sud du périphérique nantais (RN844), la Porte de Rezé constitue un des points d'accès de l'agglomération nantaise, supportant les flux pendulaires domicile/travail en provenance du sud. La RD137 accueille ainsi 20 000 véhicules/jour au sud de l'échangeur. Un important secteur d'activité s'est développé autour du diffuseur au cours des dernières années et le secteur de la Porte de Rezé devrait poursuivre à court et moyen terme son développement : extension des parcs Océane de part et d'autre du périphérique, arrivée du marché d'intérêt national (MIN - transfert à l'horizon 2018). Dans ce contexte, il est nécessaire de reconfigurer ce système d'échanges complexe pour lui permettre de faire face à la croissance prévisible des trafics. Des études préalables ont été réalisées en 2014, qui ont permis de préciser les orientations d'aménagement. Le projet consiste dans les grandes lignes à :

- créer deux nouveaux giratoires intermédiaires aux extrémités directes des bretelles du périphérique et à adapter les giratoires existants,
- créer des bretelles d'évitement des nouveaux giratoires,
- aménager un couloir bus central à voie unique pour la ligne de Chronobus C4,
- créer un itinéraire nord-sud en site propre pour les piétons et vélos, comprenant notamment la création d'une nouvelle passerelle de franchissement du périphérique, parallèle à l'ouvrage existant.

Les études de conception vont se poursuivre en 2015 et 2016, pour une réalisation des travaux prévue en 2017.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est l'amélioration des conditions de circulation de l'ensemble des usagers. L'aménagement de la Porte de Rezé nécessite une approche globale, prenant en compte l'ensemble des modes de déplacement et intégrant les approches de paysages urbains permettant de faire le lien entre les quartiers situés de part et d'autre du périphérique. Des objectifs d'aménagement ont donc été définis tant pour répondre au Plan de Déplacement Urbain (PDU) qu'à la problématique d'aménagement urbain :

- assurer la sécurité et la fluidité des échanges automobiles et limiter les remontées de file sur les bretelles du périphérique
- améliorer les conditions de franchissement de la porte de Rezé par la ligne Chronobus C4
- assurer des cheminements confortables et sécurisés pour les cyclistes et les piétons
- intégrer au mieux les aménagements dans leur environnement urbain et paysager.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux d'aménagement de la Porte de Rezé porteront sur :

- la création et modification de voirie (terrassement, chaussée)
- la mise en compatibilité du réseau d'assainissement et de l'éclairage public
- la création d'une passerelle
- la création de signalisation lumineuse tricolore de type R24
- l'actualisation de la signalisation,
- l'aménagement paysager accompagnant les travaux de voirie

Les travaux, d'une durée d'environ 1 an, s'opèrent en plusieurs phases afin de garantir une continuité du flux de circulation, pendant tout le chantier.

Durant cette période, l'impact des travaux pourra être de plusieurs ordres:

- Changement de mode d'insertion des bretelles, sur la Porte de Rezé,
- Restriction de circulation,
- Neutralisation probable des bretelles du périphérique,
- Neutralisation potentielle de certaines voies du périphériques pour la construction de la passerelle

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement de la Porte de Rezé n'a pas vocation à générer en lui-même un accroissement du trafic.

Toutefois, cet ouvrage sera conçu pour être compatible avec l'évolution de trafic entre 2013 et 2030, généré par le développement des activités économiques et de l'habitat du secteur :

- + 18 % en heures de pointe du matin
- + 6 % en heures de pointe du soir

Un soin particulier sera apporté au projet afin d'atténuer le caractère routier de l'échangeur actuel, de maîtriser les vitesses tout en assurant la fluidité du trafic, d'améliorer la traversée du périphérique par les transports en commun et par les usagers non motorisés (piétons et vélos)

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la procédure d'étude d'impact et au titre de la loi sur l'eau (déclaration ou autorisation, en fonction de la surface de bassin versant amont du projet, surface non connue à ce jour, en attente données concessionnaire réseau).

*La cas / cas -*

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Le présent formulaire est rempli dans le cas d'une demande d'examen au cas par cas relatif à la procédure d'étude d'impact (Article R122-2 du code de l'environnement).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
2 nouveaux giratoires 1 voie bus axiale bidirectionnelle 4 voies d'évitement Réaménagement du giratoire des Grand' Vignes Une voie verte à l'ouest de la Porte, sur l'ensemble de l'itinéraire Une passerelle de franchissement du périphérique	rayon extérieur de 20m largeur de 3.80m longueur 135 m  largeur de 5m longueur de 60 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

RD137 entre les ronds points de la Corbinerie et des Grand'Vignes (de part et d'autre du périphérique nantais, échangeur de la porte de Rezé)  
Commune de Rezé

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. -1 ° 32 ' 30 " 732 Lat. 47 ° 9 ' 32 " 76

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Rezé

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet se situe sur le domaine public, sur des sols artificialisés (voiries, trottoirs : 1.5 ha) et espaces verts (1.35 ha)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de Rezé approuvé le 9 mars 2007.  
Le projet se situe en zone UE et UEb.  
Les emprises sont majoritairement situées sur le domaine public (Etat, Département, Nantes Métropole)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? non concerné  Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet concerné par le plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport de Nantes Atlantique arrêté le 17/09/2004. Projet inclus ns la zone D de ce PEB (constructions possibles sous réserve qu'elles aient une isolation acoustique) Pas de construction prévue dans le cadre du projet.



dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de zone humide recensée dans les documents d'urbanisme, ni inventaire DREAL et confirmation d'absence de zone humide par investigations de terrain dans le cadre de ce projet (critère végétation)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 PPRI sont présents sur le territoire communal de Rezé : - PPRI de la Sèvre nantaise (approuvé le 3/12/98) - PPRI Loire aval dans l'agglomération nantaise (approuvé le 31/03/14) Le projet n'est pas inclus dans ces périmètres. (Pas de PPRT sur la commune)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASIAS, ni BASOL recensé dans le périmètre projet.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche : "Estuaire de la Loire" à environ 4 km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des mouvements de terre seront nécessaires, il est possible que le projet soit très légèrement excédentaire en matériaux mais les volumes seront faibles. Le projet sera réalisé au plus près du niveau du terrain naturel.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Friches arbustives et fourrés, habitats potentiels d'espèces protégées (avifaune) peuvent être légèrement impactés sur leur périphérie (quelques m <sup>2</sup> potentiellement concernés). Toutefois, des zones refuges importantes sont présentes à proximité immédiate, l'impact sera donc peu significatif. Des perturbations temporaires en phase chantier sont possibles (bruit, ...). Des mesures de protection (limitation des emprises notamment) seront mises en œuvre pour la préservation de ces milieux.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des ZNIEFF, sites Natura 2000, zones de protection.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre une consommation restreinte d'espaces naturels (friches arbustives, fourrés, prairies, boisement (plantations)).
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de sites Seveso à proximité du projet. Aucun risque lié à une rupture de barrage.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risque sismique : zone de sismicité modérée (zone 3) Risque lié au retrait-gonflement des argiles : aléa faible Aucun risque d'inondation ni de mouvement de terrain, ni de présence de cavités, etc.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux peut générer des nuisances sonores temporaires. Le projet en lui-même n'a pas vocation à augmenter le trafic, il n'est donc pas source de bruit. Ce sont les projets de développement à proximité qui engendreront des trafics supplémentaires. Le présent projet a pour objectif de fluidifier ces trafics futurs. Un mur anti-bruit existant sera potentiellement réaménagé pour préserver tant les riverains que les usagers de la voie verte (piétons, vélos)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des candélabres sont présents actuellement, le projet en prévoit un plus grand nombre, ainsi qu'une signalisation lumineuse liée à la voie de transport en commun en site propre.
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'augmentation de trafic engendrée par le projet, au contraire, l'objectif est de fluidifier le trafic et donc de réduire les émissions polluantes.
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de voirie seront rejetées dans le réseau existant. Le rejet s'effectue dans un réseau EP de diamètre de 500 mm au nord du pont, et de diamètre 300 mm au sud du pont.
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas concerné par le patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.</p> <p>Les plates-formes routières s'insèrent dans un échangeur existant.</p> <p>Une demande au titre de l'archéologie préventive a néanmoins été faite auprès de la DRAC.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet améliore les conditions de circulation et d'accès aux activités économiques.



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Projets connus à proximité du projet : Parc d'activité Océane Nord, ZAC des Vignes, transfert du MIN.  
Le projet a pour objectif d'améliorer les conditions de circulation en lien avec le développement de ces activités économiques et d'habitat potentiellement générateurs de déplacements.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est soumis à une étude au cas par cas principalement du fait de la modification d'infrastructures routières existantes et de la création d'une passerelle pour les déplacements doux. Il se situe dans un milieu très urbanisé, de part et d'autre du périphérique nantais.

Les principaux enjeux environnementaux relevés ci-avant dans le formulaire concernent :

- la présence de friches arbustives et de fourrés étant potentiellement des habitats d'espèces avifaunistiques protégées. Ces habitats peuvent être impactés de quelques m<sup>2</sup> sur leur périphérie dans le quadrant sud-ouest (notons que ces milieux sont actuellement proches de la voirie et ne sont pas les milieux les plus favorables en termes de biodiversité, comparés à la grande zone naturelle existante à l'ouest pouvant être considérée comme zone refuge). Toutefois, le projet prévoira la mise en œuvre de mesures de préservation de ces milieux (limitation des emprises au strict minimum, protection en phase chantier, phasage du chantier, suivi environnemental du chantier).
- la gestion des eaux pluviales (3 400 m<sup>2</sup> d'imperméabilisation supplémentaire, rejet dans réseau existant)
- la préservation de l'écran anti-bruit existant ou sa reconstruction pour ne pas aggraver les nuisances sonores existantes du fait de la proximité du périphérique.

Le site se situe en dehors des périmètres de protections et des inventaires réglementaires et ne présente pas d'enjeux majeurs.

La volonté de la maîtrise d'ouvrage a été d'identifier et prendre en compte dès les phases amont du projet ces enjeux environnementaux.

Ainsi, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact, le projet intégrant dès sa conception et dans sa mise en œuvre, des mesures d'évitement des impacts environnementaux potentiels.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice descriptive du projet se rapportant à la rubrique n°4 du présent formulaire "Caractéristiques générales du projet"

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

NAUTES

le,

10 JUL. 2015

Signature

